



## *Dépêche n°105/04*

### Le projet de réforme de la redevance : nos positions et critiques

La CFDT Finances rappelle son attachement au service public de l'audiovisuel dont le financement provient en grande partie de la redevance et au maintien d'un service de la redevance qui a fait ses preuves et dispose de marges pour améliorer ses résultats.

Elle conteste les chiffres affichés dans le projet d'adossement à la Taxe d'Habitation et, en particulier, le chiffrage du coût des exonérations.

La CFDT constate que des chiffres aberrants circulent sur le coût du service : M Copé, porte parole du gouvernement a déclaré : « Le problème est assez simple: c'est un impôt dont le coût de la collecte représente quasiment 25 à 30% de l'ensemble de ce qu'il rapporte", Le service collecte plus de 2 milliard d'euros son coût est évalué par l'administration à 3,45% (73,5 M €) de ce montant et à 100 millions par l'IGF(soit moins de 5%).

Quant à la fraude, selon les rapports antérieurs, elle se situe dans la moyenne française.

Les interventions ont ensuite portées sur :

- Le rapprochement des fichiers T.H. / Redevance et les difficultés importantes qu'elle engendrerait.
- Les chiffres du taux de recouvrement : l'adossement de la Redevance à la TH entraînera une diminution des prises en charge nettes même si le taux de recouvrement pourrait s'améliorer du fait de la non prise en charge de personnes en difficulté. L'augmentation du recouvrement amiable ne peut donc être pronostiquée sérieusement par le Ministère.

Les nouveaux moyens de recouvrement forcé voulus par les personnels de la Redevance et la CFDT n'ont pas encore produits leurs effets (avis à tiers détenteur) ou n'ont pas encore été obtenus (extension du droit de communication aux cablo-opérateurs).

920000 déclarations de vente d'appareils sont encore saisies manuellement.

- Le taux de fraude et la lutte contre les fraudeurs : le taux de fraude est dans la moyenne des impôts et taxes français et la France se situe dans la moyenne des pays européens ayant le même système de financement de l'audiovisuel public.
- Les chiffres concernant les exonérations nouvelles. La CFDT considère comme un progrès social l'exonération des érémistes et/ou des minima sociaux mais cela posera un problème budgétaire.
- La taxation des résidences secondaires. L'Administration n'en reconnaît que 500000 alors que la MEC (mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale) estimait leur nombre à 900000. On peut penser que sur 3,2 millions de résidences secondaires, 1,8 million de résidences est équipé d'un téléviseur.

L'exonération des résidences secondaires représenterait une perte sèche de 100 millions d'euros pour le financement de l'audiovisuel public.

**Les propositions CFDT présentées devant la M.E.C. en juin 2003 :**

- Accès aux fichiers des câblo-opérateurs (Canal+, TPS, etc.)
- Reprise du contentieux par le Service.
- Modulation du système d'amendes infligées aux commerçants.
- Maintien de l'article 1 du décret assujettissant l'ensemble des moyens de réception.
- Exonération des minima sociaux.
- Moyens budgétaires et en personnel supplémentaires.

***Pour en savoir plus :*** [Le projet de réforme de la redevance : nos positions et critiques.](#)

Paris, le 16 juillet 2004